

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

N° 21-01121/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, **le dimanche 21 novembre 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2021**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires des diplômes requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

Intitulé des concours	Diplôme requis	Nombre de postes à pourvoir
Inspecteur des Eaux et Forêts	Licence et diplôme d'Inspecteur des Eaux et Forêts de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), diplôme d'Ingénieur en Eaux et Forêts ou Master (BAC+5) en Eaux et Forêts ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	10
Contrôleur des Eaux et Forêts	BAC série C, D ou E et diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts de l'ENEF ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	10
Assistant des Eaux et Forêts	BEPC et diplôme d'Assistant des Eaux et Forêts de l'ENEF ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	150
Total		170

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 27 octobre 2021 à 00h 00mn au 05 novembre 2021 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques comportant les pièces ci-dessous énumérées, au plus tard dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources humaines du MEEVCC.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les concours comportent des épreuves écrites et des épreuves sportives d'admissibilité.

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h 30mn à 10h 30mn : épreuve technique..... coef. 3
- 11h 30mn à 13h 30mn : culture généralecoef. 2

Les épreuves sportives se déroulent, le **lundi 22 novembre 2021**, à partir de **6h 00mn** et consistent en une course de fond de :

- 1 000 mètres pour les hommes ;
- 800 mètres pour les femmes.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Toute note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées quel que soit le motif.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après une visite médicale d'incorporation.

Les candidats admis sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires après avoir accompli la formation militaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn, le jour de l'administration des épreuves écrites

Les lieux de déroulement des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

